TAXE DE SEJOUR AU REEL

MODE D'EMPLOI

Communauté de communes
INTERCOM BALLEROY LE MOLAY LITTRY
Les écoles – 1336, route de Balleroy
14330 LE MOLAY LITTRY

Tél. : 02 31 21 42 27 / Fax : 02 31 21 47 77

PRESENTATION

DEFINITION

La taxe de séjour est votée par un groupement de communes sur son territoire, pour une période donnée, dans le but de faire contribuer les touristes qui y résident aux charges entraînées par leur fréquentation.

UTILISATION

Le produit de la taxe est obligatoirement affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire concerné. Cette définition relativement large englobe les opérations dont l'objet principal est le développement touristique.

Sur notre territoire, le produit de la taxe de séjour va permettre de soutenir le fonctionnement de la Maison de la Forêt et du Tourisme (gestion du personnel et maintien de l'emploi, outils d'accueil), le développement d'actions de promotion (édition de brochures, documents, signalétique, salons...), la création d'animations...

La Communauté de Communes a obligation de tenir un état relatif à l'emploi de la taxe.

QUI PAYE LA TAXE AU REEL ?

La taxe au réel est calculée sur le nombre de personnes et de nuitées constatées.

Le redevable est l'hébergé.

Elle est perçue par l'hébergeur obligatoirement avant le départ du client.

Elle s'applique sur les personnes séjournant en hôtels, campings, meublés de tourisme : locations Gîtes de France, ou locations indépendantes, villages de vacances, chambres d'hôtes...

COLLECTE

La taxe est collectée du 1er janvier au 31 décembre (à compter de janvier 2008).

Vous devez la faire apparaître sur la facture de vos clients

Vous conservez les sommes collectées jusqu'à la date de reversement. Le cas échéant, elles entrent dans un compte dit «de transit» dans votre comptabilité. Le compte est soldé au moment du reversement de la taxe de séjour au Trésor public.

TARIFICATION

Quel tarif appliquer dans votre hébergement ?

Par délibération du 08 juin 2007, la communauté de communes a décidé d'instituer la taxe de séjour au réel et d'appliquer les tarifs suivants :

Nature de l'hébergement	Tarif proposé
Hôtels, résidences et meublés 4 étoiles et +, chambres d'hôtes labellisées 4	0,65 €
Hôtels, résidences et meublés 3 étoiles, chambres d'hôtes labellisées 3 épis	0,50 €
Hôtels, résidences et meublés 2 étoiles chambres d'hôtes labellisées 2 épis, villages de vacances grand confort	0,30 €
Hôtels, résidences, meublés 1 étoile, chambres d'hôtes labellisées 1 épi, villages de vacances confort ; gîtes d'étapes et de séjour	0,25 €
Hôtels, résidences et meublés non classés	0,20 €
Camping, caravanages et hébergements de plein air 3 et 4 étoiles	0,20 €
Camping, caravanages, hébergements de plein air et ports de plaisance 1 et 2 étoiles, camping déclarés et autorisés	0,20 €

Ces tarifs sont appliqués à la nuitée et à la personne.

EXONERATIONS ET REDUCTIONS

Qui est exonéré de la taxe de séjour ?

- Les enfants de moins de treize ans,
- les colonies et centres de vacances collectifs d'enfants.
- Les mutilés, blessés et malades du fait de la guerre,
- Les fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans une station,
- les bénéficiaires de certaines aides sociales (prévues par le Code de l'action sociale et des familles).

Qui est susceptible de bénéficier de réductions ?

Les membres de familles nombreuses bénéficient des mêmes réductions que celles de la SNCF (selon le pourcentage mentionné sur la carte) :

- 30% pour les familles comprenant 3 enfants de moins de 18 ans.
- 40% pour les familles comprenant 4 enfants de moins de 18 ans.
- 50% pour les familles comprenant 5 enfants de moins de 18 ans.
- 75% pour les familles comprenant 6 enfants de moins de 18 ans.

REVERSEMENT

Quand ?

Vous devez effectuer le versement du produit de la taxe **deux fois par an** :

- 1er paiement le 15 septembre,
- 2ème paiement le 15 décembre.

Le mois de décembre est à déclarer sur l'année suivante.

Où ?

La taxe de séjour doit être reversée, aux échéances prévues, auprès du **TRESOR PUBLIC** situé **Route de Balleroy, 14330 LE MOLAY LITTRY**.

<u>Comment</u> ?

Vous **adressez** à la communauté de communes, **la déclaration de la taxe de séjour accompagnée du(es) registre(s) du logeur** (ou document informatique équivalent) deux fois dans l'année :

- Le 1er septembre et le 1er décembre (correspondant aux 2 périodes de versement de la taxe de séjour).

Le registre du logeur (ou son équivalent) ne doit contenir aucune information relative à l'état civil des personnes assujetties à la taxe de séjour. Il ne doit ***comporter que les informations caractérisant le séjour,*** *à savoir :*

- *La date d'arrivée,*
- *La date de départ,*
- *Le nombre de personnes de plus de 13 ans (assujetties),*
- *Le nombre de personnes de moins de 13 ans (exonérées),*
- *Le montant de taxe de séjour collecté.*

La communauté de communes vous adresse le **titre de paiement** de la somme correspondante.

Dés la réception de ce titre, vous **payez la somme** due directement **au Trésor Public** du Molay Littry.

Le manquement à l'une ou l'autre de ces obligations entraînera l'application des sanctions prévues par la loi :

- Pénalités de retard : tout retard dans le versement du produit de la taxe donne lieu à l'application d'un intérêt de retard de 0,75% par mois de retard (article R2333-59 du CGCT).
- Contraventions : peines d'amandes prévues pour les contraventions de 2ème et 3ème classe (article R2333-58 du CGCT).

Pour toute précision, contacter la communauté de communes au 02.31.21.42.27

Mail : ibml.cva@wanadoo.fr

****

Documents annexes

Exemples de :

Affichette des tarifs de la taxe de séjour

Registre du logeur,

Calcul de taxe de séjour et de facture

Déclaration à adresser à la collectivité

Courrier pour payer de taxe de séjour au réel,

TAXE DE SEJOUR SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

INFORMATION A L'ATTENTION DES VISITEURS

Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue sur le territoire de la communauté de communes ***Intercom Balleroy Le Molay Littry***.

Depuis le 1er janvier 2008, nous demandons à nos logeurs de percevoir, pour notre compte, la taxe de séjour.

Elle s'applique du 1er au 31 décembre, à toute personne non domiciliée sur le territoire intercommunal.

Son produit est intégralement consacré aux actions de promotion et développement touristique.

Les tarifs (par personne assujettie et par nuitée)

LES MEUBLÉS

Gîtes ruraux, meublés de tourisme, gîtes de groupes, chambres d'hôtes et autres

4ème catégorie	☆☆☆☆	**0,65 €**
3ème catégorie	☆☆☆	**0,50 €**
2ème catégorie	☆☆	**0,30 €**
1ère catégorie	☆	**0,25 €**
Gîte d'étape et de séjour		**0,25 €**
Meublés non classés		**0,20 €**

LES HOTELS

4 étoiles	☆☆☆☆	**0,65 €**
3 étoiles	☆☆☆	**0,50 €**
2 étoiles	☆☆	**0,30 €**
1 étoile	☆	**0,25 €**
Sans étoiles		**0,20 €**

LES CAMPINGS ET AUTRES

Terrain de Camping	**0,20 €**
Village de vacances confort	**0,20 €**
Village de vacances grand confort	**0,25 €**

La taxe de séjour est régie par les articles L2333-26 à L2333-45 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pour toute information contacter

La communauté de communes : **INTERCOM BALLEROY LE MOLAY LITTRY**

1336, route de Balleroy – 14330 LE MOLAY LITTRY

02 31 21 42 27

REGISTRE DE LOGEUR

TAXE DE SEJOUR REGISTRE DE LOGEUR – ANNÉE 2008

PERIODE DE RECOUVREMENT :	du …….. au ……. 2008
NOM – PRENOM du PROPRIETAIRE :	
ADRESSE de LOCATION :	
ADRESSE du PROPRIETAIRE (Si différente) :	
TYPE LOCATION : ☐ Hôtel ☐Camping ☐Gîtes ☐ Chambres d'hôtes ☐ Gîte d'étape ☐ Autre	
CLASSEMENT …….. Etoiles ..... Epis .....Clés	
TAUX / JOUR / PERSONNE :	

		Tarif normal adultes						**Exonération**
Date arrivée	Date départ	Nbre de nuits (A)	Nbre de personnes de +13 ans (B)	Total nuitées (c) (A x B)	Taux (D)	Réduction famille (E) (CxDx ..%)	Montant dû (CxD)-E	Nombre de personnes
TOTAL								

Registre à remettre à la communauté de communes -
Intercom Balleroy Le Molay Littry
1336, Route de Balleroy
14330 LE MOLAY LITTRY

Fait à ……
Le ……

Signature

EXEMPLES DE CALCUL DE TAXE DE SEJOUR

Exemple n¶

Hébergement **non classé**
Arrivée le **28/05/2008**
Départ le **04/06/2008** soit 7 **nuits.**

Famille de **6 personnes :**
2 adultes
1 enfant de 18 ans
2 enfants de 16 ans
1 enfant de 12 ans (exonéré)
Soit 5 personnes x 7 nuits x 0,20 € = ... 7,00 €

Exonération pour **famille nombreuse** si carte d'identité familiale :
3 enfants de moins de 18 ans : 40 % soit..... - 2,80 €

Total à payer : .....**7 – 2,80 = 4.20 €**

Exemple n°2

Hébergement **meublé 3ème catégorie**
Arrivée le **30/07/2008**
Départ le **05/08/2008** soit **7 nuits**

Famille de **4 personnes** (dont 3 enfants de -13 ans)**,** plus **2 personnes** (grand-parents)
1 adulte X 7 nuits X 0,50 ..... 3,50 €
3 enfants de moins de 13 ans (exonérés) ..... 0,00 €
Réduction **pour famille nombreuse** sur présentation de la carte d'identité
Familiale : 30 % . ..... - 0,63 €

2 adultes (grand-parents) 2 x 7 nuits X 0,50 .....7,00 €

Total **à payer** .....(3,50+7)-0,63 = **9,87 €**

EXEMPLE DE FACTURE A ADRESSER AUX CLIENTS

(Selon l'exemple 1 de la page précédente)

Nom du propriétaire : …… **Adresse :** …… **Tél :** ……	**Facture n°:** …… **Date de facturation :** …… **Date du règlement :** ……

Nom du client : …… **Adresse :** ……

DATE	NATURE DE LA PRESTATION	Prix unitaire	Quantité	Montant en €
A : 28/05/08 D : 04/06/2008	Location d'un meublé	45	7	315 €
TOTAL				**315 €**

A : arrivée / D : départ

TAXE DE SEJOUR

Nbre de pers. (1)	Nbre de nuitées / personne	Tarif	Réduction	Montant en €
5	7	0,20 €	2,80 €	**4,20 €**

(1) *personnes âgées de plus de 13 ans*

TOTAL GENERAL	**319,20 €**

Le règlement de la taxe de séjour se fait sur place et peut être effectué indépendamment du règlement de la location

DECLARATION QUE LE LOGEUR ADRESSE, ACCOMPAGNÉ DU REGISTRE A LA COLLECTIVITE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1336, route de Balleroy – 14330 LE MOLAY LITTRY

****

DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR AU REEL

Période du …… au ……

Je soussigné(e)……
demeurant à ……...
.....
.....

déclare avoir collecté du …… au …… de l'année 2008,
une taxe de séjour d'un montant de …… €,

Soit en lettres ……
.....
Montant(s) total(aux) du ou des registres.

Type d'hébergement *(préciser le nombre si nécessaire)*

☐ Meublé	Classement : …….	Nombre : …….
☐ Chambre d'hôte	Classement : …….	Nombre : …….
☐ Gîte	Classement : …….	Nombre : …….
☐ Hôtel	Classement : …….	Nombre : …….

☐ Camping

Adresse de l'hébergement : ……
…….....
.....
.....

Je joints à cette déclaration le ou les registres tenus lors de la collecte de la taxe de séjour, pour chacun des hébergements.

Date : ……

Signature

EXEMPLE DE COURRIER A ADRESSER A LA TRESORERIE POUR PAYER LA TAXE DE SEJOUR

****

Nom et adresse du logeur

A ……., le ……..

Trésorerie
Route de Balleroy
14330 LE MOLAY LITTRY

Objet : versement du produit de la taxe

Madame le Percepteur,

Je déclare avoir perçu sur la période du ……. au ……., la somme de ……€ au titre de la taxe de séjour.

Vous trouverez ci-joint, le paiement de la somme correspondante.

Je vous prie d'agréer, Madame le Percepteur, l'expression de ma considération distinguée.

La(e) Directrice(eur) de l'établissement,

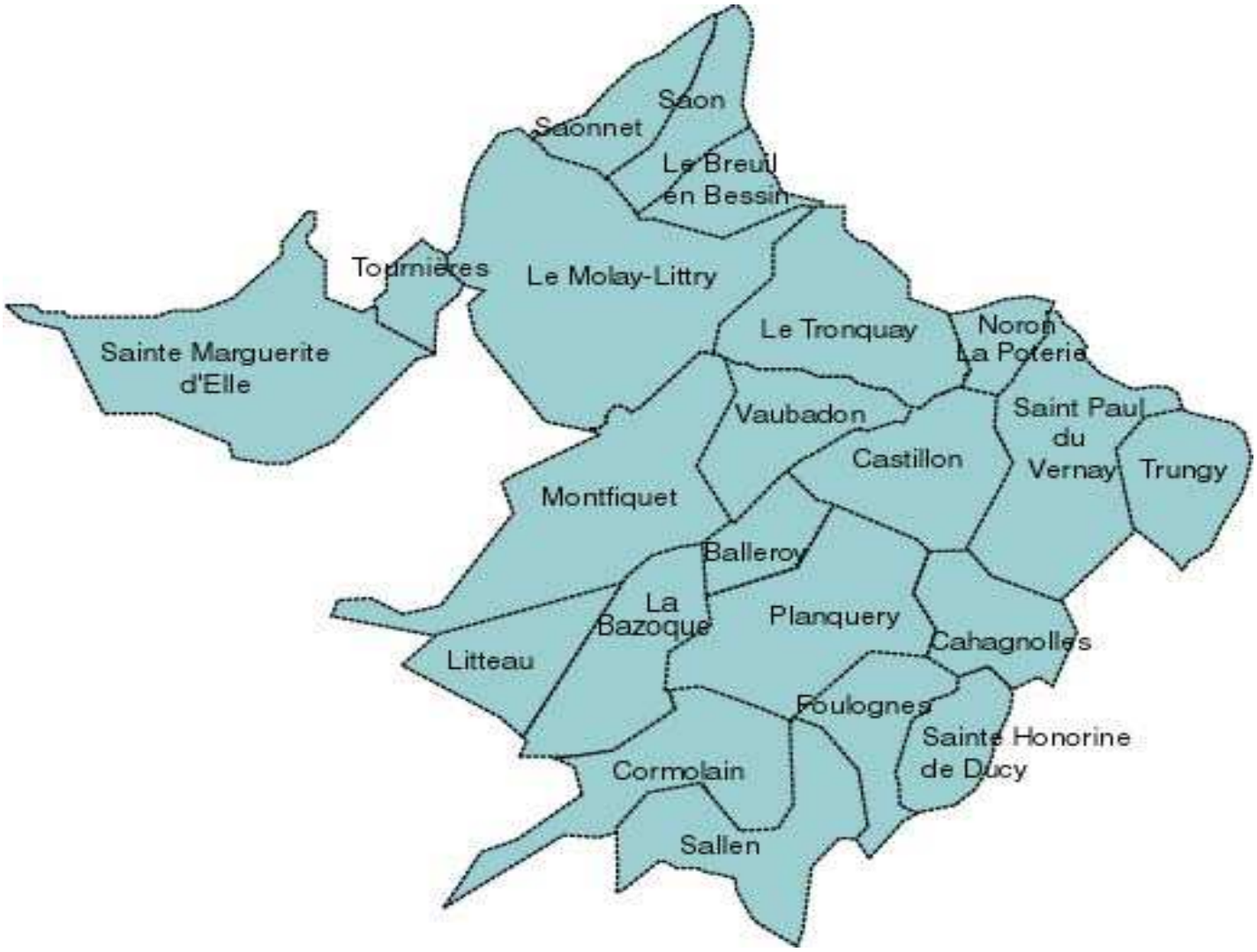
Saon
Saonnet
Le Breuil
en Bessin
Tournières
Le Molay-Littry
Sainte Marguerite
d'Elle
Le Tronquay
Noron
La Poterie
Vaubadon
Saint Paul
du
Vernay
Castillon
Trungy
Montfiquet
Balleroy
La
Bazoque
Planquery
Cahagnolles
Litteau
Foulognes
Sainte Honorine
de Ducy
Cormolain
Sallen